

**STATION D'EPURATION
SEINE AVAL**

AUDITION DES USAGERS ET ACTEURS DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

MARDI 23 OCTOBRE 2007

Rouen

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. PHILIPPE MARZOLF, PRESIDENT
MME LAURENCE MONNOYER-SMITH,

MAITRE D'OUVRAGE :

M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT
M. GERARD MARY, DIRECTEUR DES GRANDS TRAVAUX DU SIAAP

INTERVENANTS :

M. LOÏC GUEZENNEC, GIP SEINE AVAL
M. CLAUDE BARBAY, HAUTE-NORMANDIE NATURE ENVIRONNEMENT
M. JEAN-PIERRE TABUCHI, AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
M. ALEXIS MAHEUT, PRESIDENT DU COMITE REGIONAL DES PECHEES DE HAUTE-NORMANDIE
M. BLONDEL, ASSOCIATION POUR LE CONTROLE DE LA RADIOACTIVITE DANS L'OUEST
M. ALAIN ROUZIES, UFC-QUE CHOISIR HAUTE-NORMANDIE
MME FABIENNE PETIT, CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU CONSEIL DE L'ESTUAIRE
MME CECILE MAITROT, JARDIN D'ART ET D'ESSAI

(DEBUT DE LA REUNION : 19 HEURES)

INTRODUCTION

M. Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public, accueille les participants et souligne que même si le projet de refonte concerne une station qui est située assez loin de Rouen, il aura forcément un impact sur la Seine jusqu'à l'estuaire, si ce n'est plus loin, jusqu'à la Mer du Nord. Après avoir dressé une esquisse de l'ordre du jour, il rappelle quelques faits sur le Débat Public : il doit avoir lieu pour tout projet d'un montant supérieur à 300 millions d'euros, ce qui le cas du projet de refonte de la station d'épuration. La CNDP est une autorité administrative indépendante qui, une fois saisie, nomme une Commission Particulière. Cette dernière est indépendante du maître d'ouvrage, et doit rester neutre et ne jamais donner son avis, s'assurer simplement que le débat se déroule de la façon la plus équitable possible et selon trois principes fondamentaux : la transparence, l'équivalence et l'argumentation.

Le périmètre du débat :

- L'opportunité du projet : faut-il refondre la station d'épuration d'Achères ou pas ?
- Faut-il la refondre à 1,5 million de mètres cubes par jour, ou plus ou moins ?
- Les objectifs, notamment la reconquête de la qualité de la Seine : quelle revalorisation des boues, ce qui concerne aussi l'estuaire.
- Les principales caractéristiques du projet et comment concrètement cette refonte pourrait se faire.

Le Débat se déroule en amont de la décision du maître d'ouvrage de faire ou de ne pas faire l'opération. Ses objectifs sont de :

- permettre à toutes les personnes concernées d'être informées sur le projet,
- obtenir des réponses aux questions qui sont posées et exprimer des observations, des critiques, des suggestions et des propositions.

M. MARZOLF explique ensuite le processus qui fera suite à la dernière réunion et indique quels sont les publics auxquels s'adresse ce débat :

- les riverains et les salariés de l'usine qui sont directement concernés par les problèmes de nuisances olfactives, de bruit, etc., qu'il faut résoudre,
- les usagers et les acteurs de l'assainissement,
- les acteurs de l'épandage agricole des boues d'épuration,
- et toutes les personnes concernées, pour des raisons professionnelles ou pas, par la qualité de la Seine.

Les questions du débat ont été élaborées après avoir rencontré plus de quatre-vingts acteurs :

- L'opportunité : faut-il traiter 1,5 million de mètres cubes par jour à Seine Aval ?
- Faut-il concentrer sur Seine Aval une grande partie des investissements de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour améliorer le fonctionnement de la station, ou également investir ailleurs ?
- Faut-il refondre ou continuer à améliorer progressivement la station, ce qui peut peut-être coûter moins cher ? C'est au maître d'ouvrage de répondre.

- Existe-t-il des actions alternatives ou complémentaires en amont ? Moins de pollution, moins d'eau ? Comment peut-on trouver d'autres alternatives à la refonte de la station ou à la station elle-même ?
- Les objectifs annoncés par le SIAAP répondent-ils aux attentes et aux besoins des riverains ? Sont-ils réalisables et cohérents en termes de qualité de rejet dans la Seine, de limitation des nuisances, ou des principes de développement durable ?
- Quel réaménagement de la plaine d'Achères ?
- Quelles sont les filières de valorisation pour les boues produites par Seine Aval ? Actuellement, certaines sont épandues dans l'Eure et dans la Seine Maritime.
- Quel est le coût du projet ? Comment sera-t-il financé ? Comment sera-t-il élaboré ?
- Quelles seront les modalités de concertation et de communication ?
- Quel suivi de chantier ? Comment tout ceci va-t-il être décidé ?

M. MARZOLF conclut en listant les nombreux moyens d'information disponibles au public concernant le débat et le projet.

PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE

M. Michel GOUSAILLES, Directeur de la Recherche et du Développement du SIAAP, rappelle que les riverains de l'estuaire de la Seine voient passer toutes les eaux qui ont été rejetées en amont, et qu'ils pourront à terme constater les effets bénéfiques de la refonte de la station d'Achères.

Il dresse un historique des méthodes d'assainissement en Île-de-France depuis la fin du 20^{ème} siècle : la prise de conscience de la pollution causée par les égouts se déversant dans la Seine, l'utilisation de l'épandage agricole pour y remédier, suivi par la mise en service de la première station d'épuration en 1940. Il explique les évolutions en termes de gestion de l'assainissement, aboutissant à la création du SIAAP, un organisme public géré par un conseil d'administration composé de conseillers généraux avec un président, lui-même conseiller général. Le SIAAP traite les eaux de 180 communes comptant au total 8,4 millions d'habitants.

Au départ, il était question d'une station unique à Achères, mais les programmes ont évolué, notamment en 1995, quand l'Agence de l'Eau a lancé une étude pour définir l'avenir de l'assainissement parisien. Cela a débouché en 1997 sur un programme appelé le scénario C. Il a été réactualisé à partir de 2003, prévoyant les stations suivantes à l'horizon 2013 : Seine Centre, Seine Amont, Marne Aval, La Morée et Seine Grésillons. Tout cela a pour but de réduire le débit arrivant sur Seine Aval pour atteindre 1,5 million de mètres cubes.

M. GOUSAILLES conclut que c'est dans ce cadre, et répondant aux directives de la DERU et de la DCE, que cette refonte a été programmée.

M. Gérard MARY, Directeur des Grands Travaux du SIAAP, décrit l'environnement entourant le site de la station, et passe en revue les principales problématiques que le maître d'ouvrage doit prendre en compte :

- L'amélioration des performances épuratoires, rendue difficile par l'ancienneté et la disparité des structures existantes qui doivent désormais respecter les exigences du développement durable.
- La persistance des nuisances olfactives que l'outil disponible actuellement n'est pas en mesure d'éliminer.
- L'évolution des technologies et des métiers face à laquelle les installations actuelles ont atteint leur limite.

- La filière boue, et la nécessité de développer sa valorisation en allant vers les solutions « multi-filières ».
- Des réglementations de plus en plus strictes, illustrées par le récent classement SEVESO du site.

M. GOUSAILLES passe en revue les principaux objectifs du projet :

- La reconquête de la Seine, avec l'aide du PIREN-Seine, centré sur l'élimination de l'ammoniacque, la ré-oxygénation de la Seine et le contrôle du risque d'eutrophisation.
- La nuisance zéro. Les nuisances sont sonores, visuelles et olfactives. Ces dernières sont les plus difficiles à traiter. Des efforts ont été faits mais le bilan reste mitigé. En matière des odeurs, par exemple, la re-conception d'ouvrages directement fermés pour isoler les odeurs est une méthode préférable à la simple couverture d'ouvrages existants, et cela a été fait par le SIAAP sur d'autres sites.

M. MARY présente d'autres objectifs :

- Des installations plus compactes, par le biais d'une zone opérationnelle unique, avec une zone de transition paysagère.
- La reconquête des berges de la Seine, déjà engagée.
- Un site qui demeure perméable aux circulations.
- Des bâtiments construits au référentiel HQE
- La valorisation des boues.

Il décrit le plan comme une approche globale de la refonte, intégrant d'ores et déjà les performances épuratoires de la future DRE et les trois volets qu'elle comporte, c'est-à-dire les volets de développement durable : l'écologie, le social et l'économie.

Il évoque le coût important du projet, précisant toutefois qu'il correspond aux enjeux et qu'il s'inscrit dans la durée. Il indique que les travaux ne commenceront pas avant 2009-2010, le temps de prendre en compte les propositions issues du Débat Public, de finaliser les études et de lancer les premiers marchés publics. Le programme de réalisation des travaux s'étendra à peu près jusqu'en 2017, et pendant ce temps-là, l'usine actuelle continuera à fonctionner.

PRESENTATION DES ACTEURS

M. Loïc GUEZENNEC, GIP Seine Aval, indique que le GIP Seine Aval assure la maîtrise d'ouvrage du programme de recherches Seine Aval sur l'estuaire de la Seine, et qu'il souhaite ce soir mettre en perspective ces recherches vis-à-vis du projet du maître d'ouvrage tel qu'il est décrit dans les documents.

Il estime que la Seine, l'estuaire et le littoral sont un peu les grands absents du dossier du maître d'ouvrage puisque, malgré les fréquentes références au bon état écologique, il est fait très peu état du milieu récepteur. Il note l'amélioration des performances du traitement évoqué dans le dossier, mais demande qui en seront les bénéficiaires. Il se demande quels milieux récepteurs ont été pris en compte pour calculer les normes DCE et quels usages ont été considérés pour fixer les rejets au-delà du réglementaire, puisque si la DERU est réglementaire, la DCE est plus liée au milieu.

Il pense qu'une comparaison des rejets actuels et futurs exprimée en flux serait plus intéressante que des rejets exprimés en concentrations. Il lui semble que par rapport aux éléments des travaux du PIREN-Seine présentés, les rejets d'Achères ne sont pas les seuls pris en compte. Il ajoute que le GIP est en liaison directe avec des acteurs européens qui interviennent sur d'autres estuaires en Europe et qu'il serait intéressant de mettre tous ces

efforts consentis en conformité avec les engagements qu'a pris la France dans la Convention OSPAR.

Il exprime ensuite une liste de questions et de propositions :

- Il demande au maître d'ouvrage s'il peut fournir les conséquences chiffrées de la refonte d'Achères sur les virus et sur les parasites, comme il l'a fait pour la bactériologie.
- Il s'interroge sur la position du projet dans un contexte d'amélioration de l'oxygénation des eaux.
- Il souhaite que soit développé le sujet des matières organiques.
- Concernant l'eutrophisation, il suggère d'intégrer l'évolution de la recherche dans les modèles utilisés, notant au passage que les problèmes liés à l'eutrophisation et à la phytotoxicité ont des conséquences économiques importantes.
- Il souligne qu'il serait important d'anticiper les problèmes de contaminants émergents et de substances prioritaires dans le dispositif d'épuration.
- Il souhaite que le maître d'ouvrage fasse des propositions concernant les suivis opérationnels des résultats de ses actions d'amélioration.

M. MARZOLF indique que les réponses à ces questions seront éventuellement fournies sur le site.

M. GOUSAILLES apporte quelques éléments de réponse. Il indique que la question de l'impact bactériologique le préoccupe et que le SIAAP a déjà lancé des pistes, même si la désinfection des eaux usées n'est pas demandée au titre de la refonte. Il précise qu'il travaille à la mise au point d'une convention avec des partenaires de l'agglomération parisienne, l'Agence de l'Eau Seine Normandie notamment, les partenaires qui s'occupent d'eau potable aussi.

Concernant les substances émergentes prioritaires, il indique qu'il développe des travaux de recherche avec des partenaires tels que l'Université Paris Sud et la Faculté de Pharmacie, notamment sur les médicaments. Il ajoute qu'il va essayer de revoir les choses concernant l'eutrophisation.

Il précise qu'il est exact que la refonte de Seine Aval n'est pas tout, mais il ajoute que comme Seine Aval représente la moitié du SIAAP, toute action engagée sur ce projet aura de larges répercussions sur tout le parc actuel des stations d'épuration. Il parle des actions en matière de nitrification et de l'amélioration considérable de la pollution organique, et il évoque un véritable espoir du fait de l'éradication prévue de l'ammoniac, soulignant la solidarité naturelle qui existe entre le SIAAP et les acteurs de l'estuaire qui sont voués à recevoir les masses d'eau en provenance de la région parisienne.

M. MARY ajoute un commentaire sur le rejet des eaux pluviales, dont la gestion doit rester conforme à la Directive Cadre et éviter les infractions au bon état écologique.

M. Claude BARBAY, Haute-Normandie Nature Environnement, indique qu'il travaille dans trois réseaux de son association : le Réseau Eau, le Réseau Santé-Environnement et le Réseau Déchets-Industrie. Il dit s'être rendu compte à la lecture du dossier que la philosophie qui consiste à vouloir aller vers un niveau de concentration moyen de plus en plus important mène à un cul-de-sac.

Il déclare que s'il est opposé à l'incinération des boues, notamment les « bonnes » boues, il ne peut accepter l'épandage de « mauvaises » boues. Il explique qu'ainsi les associations avaient réagi, il y a quelques années, à la lecture du dossier Seine Aval d'épandage des

boues, sur la base d'expériences antérieures ; mais après avoir conduit leurs propres analyses, elles avaient émis un avis positif, à condition que les boues soient « bonnes ».

Il estime que la méthanisation des boues est une bonne idée, pourvu que les conditions de sécurité soient respectées et que le public concerné soit bien informé. En cas d'épandage, il souhaite un transport des boues par barges plutôt que par camions.

Il insiste sur l'importance d'un point qui semble manquer dans le dossier : la référence aux objectifs de la Convention OSPAR. Il rappelle que les rejets de nitrate en sortie de Seine sont déjà non conformes et qu'ils augmentent, ce qui est inacceptable, et qui invitent à terme l'application d'amendes.

Il aborde ensuite le sujet des odeurs, indiquant qu'il est « nez homologué » et qu'il travaille avec un référentiel de 45 référents. Il explique que ce n'est pas une question de dire que cela sent bon ou mauvais, mais de disséquer les odeurs en fonction de ce référentiel, déterminant ainsi un niveau. Il évoque l'utilisation de biofiltres, qui donnent de bons résultats.

Il conclut en conseillant au maître d'ouvrage de prendre en compte le facteur bruit, car il prévoit l'application éventuelle d'une obligation d'intégrer une période intermédiaire basée sur l'indice de mesure sonore LDEN.

M. MARY répond que le SIAAP suit très précisément la qualité des boues en totale conformité avec l'arrêté du 25 juin 2006, précisant qu'il détient une Certification 9000 pour la fabrication des boues et que les résultats en conformité pour l'année 2007 sont très bons. Il ajoute que les boues non-conformes sont envoyées au centre d'enfouissement technique.

Il précise que la méthanisation des boues a été une spécificité de la station d'Achères depuis près de 40 ans et que le projet de refonte prévoit son maintien. Il ajoute que la zone de sécurité est située dans le périmètre même de l'usine.

Il indique qu'un transport par barges est en place pour les produits liquides et qu'il est envisagé pour la boue, mais seule la boue pour une valorisation énergétique, et non pas agricole.

Pour les odeurs, il explique qu'il existe sur le site vingt-trois stations d'analyse qui les dissèquent en continu.

M. GOUSAILLES ajoute que l'approche d'évaluation olfactive de M. BARBAY est intéressante et lui est familière, mais que la loi l'oblige à faire autrement. Selon les règles, ce n'est pas une question de « ça sent bon ou ça sent mauvais », mais plutôt « ça sent ou ça ne sent pas ». Il ajoute toutefois qu'il est favorable à mettre l'idée à l'étude.

Concernant la Convention OSPAR, il est d'accord sur la nécessité d'un effort pour réduire les rejets de nitrate en Mer du Nord, mais il ajoute que l'effort doit être partagé par les autres sources de rejet, notamment les sources agricoles.

M. Jean-Pierre TABUCHI, Agence de l'Eau Seine-Normandie, confirme que la concentration en nitrate de la Seine en amont de Paris est importante.

M. GOUSAILLES explique la complexité de la question de la teneur en nitrate : par exemple, avant, l'ammoniacque était nitrifié et consommait donc l'oxygène de la rivière, mais en présence de matières organiques il s'opérait une dénitrification naturelle ; maintenant qu'il n'y a pratiquement plus de matières organiques, il faut faire de la dénitrification. Il souligne que malgré les efforts, le déplacement de la dénitrification, l'arrêt de la dénitrification

naturelle, il n'y a pas d'impact décisif de la teneur en nitrate à la sortie dans la mer. Il estime qu'il faudra soit augmenter le seuil d'élimination, soit imposer des normes contraignantes sur les engrais. Il en conclut que tout cela prendra des années.

M. Alexis MAHEUT, Président du Comité Régional des Pêches de Haute-Normandie, raconte que des saumons auraient remonté la Seine, ce qu'il juge surprenant, voire inquiétant. Il déclare qu'il parle ce soir au nom des Comités Locaux de Honfleur, Courseulles et du Havre. Il explique le rôle des Comités locaux et donne quelques caractéristiques de la globalité de la flotte des pêcheurs qu'il représente. Il rappelle que bien d'autres pêcheurs sont concernés par la baie de Seine, citant jusqu'aux pays européens côtiers de la Manche.

Il indique que la baie de Seine recèle l'un des plus importants gisements de coquilles Saint-Jacques, pratiqué par de nombreux navires, et que la qualité des eaux est depuis longtemps une priorité pour les pêcheurs qui y travaillent. Il ajoute que les rejets en Seine, détectés jusqu'en Mer du Nord, vont bien au-delà de l'estuaire. Il précise en outre que les effets d'eaux douces sont un facteur essentiel de la production biologique, dont la production halieutique, qui se développe dans l'estuaire de la Seine.

Etant donné que le SIAAP traite les eaux usées de 70% des habitants d'Île-de-France, il demande ce qu'il en est de l'assainissement des 30% restants, et notamment de la mise en conformité des usines concernées, au regard des réglementations européennes et nationales.

Il souhaite avoir des précisions sur la nature et l'ampleur des incidents survenus en 2004 en ce qui concerne les rejets en Seine, et qui avaient été évoqués lors de la réunion du 27 septembre.

Il s'interroge sur l'absence de toute référence à l'Estuaire de la Seine dans les documents présentés par le SIAAP.

M. MARZOLF répond que la Commission a remarqué cela ce soir et que le SIAAP l'a bien noté.

M. MAHEUT reprend ses questions. Il souhaite avoir des précisions sur la quantité et les échéances de la diminution des flux de matières organiques, de nutriments et de contaminants, tant à la sortie de l'agglomération parisienne qu'au niveau de l'estuaire.

Il conclut en rappelant que pour la production halieutique en estuaire, les nutriments sont nécessaires, mais dans des proportions raisonnables que les scientifiques devraient pouvoir déterminer.

M. GOUSAILLES apporte des réponses à la question sur les flux de produits déversés. Il dit ne pouvoir répondre immédiatement de façon précise sur les quantités, mais que cela ne posera aucun problème de dresser des bilans massiques et que ce sera fait.

Pour les échéances, il indique qu'au regard des contraintes de la DERU, le bilan est positif et sera entièrement conforme à l'échéance de 2001. Pour ce qui est de la Directive Cadre Européenne, il explique que l'accent n'est pas sur les caractéristiques du rejet mais sur la qualité de la masse d'eau qui recevra les déchets, que les normes sont encore en cours d'élaboration et que le SIAAP s'engage à les respecter.

Il suggère que M. TABUCHI réponde à la question sur les 30% de Franciliens qui ne sont pas desservis par le SIAAP.

M. TABUCHI indique que les collectivités en question sont raccordées pour l'essentiel à des stations d'épuration, dont quelques unes qui ne sont pas conformes aux normes de la DERU, mais qui le seront à l'horizon 2009.

Mme Laurence MONNOYER-SMITH, Commission Particulière du Débat Public, identifiant un problème de langage dans l'échange entre M. MAHEUT et M. MARY, appelle à une clarification sur les différentes catégorisations d'eau. Elle rappelle que la question sur les incidents de 2004 n'a pas reçu de réponse.

M. MARY explique qu'il s'agissait peut-être de mousses en sortie, précisant que ce phénomène n'est pas une pollution et qu'il peut être comparé à la mousse qu'on peut voir en bord de mer.

M. GOUSAILLES ajoute que des analyses sont faites tous les jours, et qu'en 2004 la deuxième tranche de la clarifloculation a été mise en route, permettant de mieux éliminer le phosphore, ce qui va dans le sens de l'amélioration. Il ajoute aussi qu'aujourd'hui 90% des détergents sont biodégradables, et qu'une eau bien traitée aura tendance à mousser plus qu'une eau moins bien traitée. Il indique qu'il n'est pas au courant d'un incident en 2004, mais qu'avec plus de précisions il pourrait faire des recherches.

Un intervenant déclare que le maître d'ouvrage a parlé de mousse, mais aussi d'une trop grande abondance d'eau à traiter, que la station n'avait pas suffi et que cela avait été rejeté dans le fleuve.

M. MARY dit que cela arrive régulièrement, et ajoute qu'il faut aussi arrêter les rejets par temps pluvieux. Il parle d'un vaste programme de construction de réservoirs sur l'ensemble du réseau que gère le SIAAP.

Un intervenant suggère d'ouvrir une autre filière de valorisation des boues en matériaux de construction céramique, ce qui serait au bénéfice de la stratégie multi-filières, et qui donnerait lieu à une création d'activité en Haute-Normandie.

M. MARY indique que cette suggestion répond à la démarche de projets de définition pour la refonte, actuellement suivie par le SIAAP, lesquels seront présentés dans les dernières réunions du Débat Public. Il précise que la dimension énergétique sera importante dans leur sélection des projets à retenir. Il ajoute que cette solution sera examinée.

M. GOUSAILLES explique le procédé : il s'agit de fabriquer des matériaux de construction allégés, remplaçant l'apport énergétique par des boues qui apportent aussi par ailleurs de la matière. Il indique que le SIAAP y travaille, et que les projets seront étudiés le moment venu. Il prévient toutefois que c'est un nouveau procédé qui doit aussi faire ses preuves de pérennité.

Mme MONNOYER-SMITH rappelle qu'une réunion thématique sur la question du traitement des boues à Seine Aval est prévue le 12 novembre à Paris, au cours de laquelle un point sera fait sur les développements techniques en la matière.

M. BLONDEL, Association pour le Contrôle de la radioactivité dans l'Ouest, déclare que son association a pour objet de développer une information indépendante et citoyenne sur la radioactivité, précisant que ce n'est pas une association anti-nucléaire. Il exprime sa frustration du fait que le dossier ne contienne rien au sujet de la radioactivité.

Il évoque des études conduites par son association sur la radioactivité artificielle du littoral et sur le fonctionnement des stations d'épuration du district du Grand Caen. Il indique que l'une d'elles comportait des analyses de ce qui entrait dans une station d'épuration locale, et qui

provenait entre autres de centres de traitement anticancéreux. Il présente les résultats sur un an : la quantité d'iode 131 était de 1.000 à 15.000 fois supérieure à ce qui sort de la centrale nucléaire de Nogent. Il souligne que des résultats similaires ont été constatés près de Poitiers.

Il précise qu'aucune station d'épuration ne traite cette pollution en tant que telle, et que même si l'on prend en compte la demi-vie de huit jours, il reste néanmoins des éléments radioactifs à la sortie. Il ajoute que si l'on procède à une incinération des boues, on peut avoir un rejet dans l'atmosphère d'une partie de l'iode 131.

Il regrette qu'aucun des acteurs concernés par Seine Aval ne semble se soucier du problème de la radioactivité. Il s'interroge sur l'influence possible de la centrale nucléaire de la Hague sur l'estuaire, en plus des possibilités de contenu radioactif sortant des stations d'épuration des grandes villes qui longent la Seine. Il est particulièrement soucieux des boues.

Il estime qu'il existe des lacunes importantes au niveau des connaissances en matière de radioactivité et que tout cela peut poser un problème de santé publique.

M. GOUSAILLES répond que le SIAAP ne contrôle pas la radioactivité des eaux qui arrivent sur leurs stations, ni de celles qui en sortent. Il précise toutefois que toute particule radioactive dans l'eau sera éliminée lors du traitement, et se retrouvera dans les boues. Il indique qu'il y a ensuite une période de stockage pour déshydratation de deux mois minimum avant l'épandage, qu'il compare à la période de demi-vie des particules de huit jours, et que les cendres des boues incinérées passent parfois par des portiques permettant de détecter les matières radioactives.

Il précise que, dans le cadre d'une étude sur les produits pharmaceutiques, le SIAAP conduit des analyses des rejets sortant de certains établissements hospitaliers. Il estime que le problème de radioactivité est complexe, car une analyse des rejets d'un hôpital ne prend pas en compte les patients externes qui retournent chez eux. Il conclut qu'il n'est pas compétent pour dire si cette question de rejets radioactifs représente un motif de préoccupation sur le plan de la santé publique, mais qu'à sa connaissance il ne voit pas d'alarme.

M. BLONDEL n'est pas convaincu que la courte période de demi-vie rende le problème anodin en ce qui concerne les rejets d'eau traitée, même s'il est d'accord que c'est peut-être le cas avec les boues.

Il demande si le SIAAP a été associé aux réflexions menées en matière de situation accidentelle à la centrale de Nogent, et si un incident important à Nogent pourrait avoir une incidence sur le fonctionnement de la station d'épuration ? Il précise que son association participe à une réflexion conduite par l'Agence de Sûreté Nucléaire sur les situations de gestion de post-crise.

M. MARY émet l'hypothèse que des rejets radioactifs dans les émissaires pourraient tuer les bactéries utilisées dans le traitement des eaux usées.

M. TABUCHI indique que la centrale de Nogent est sous surveillance permanente et qu'une procédure de gestion de crise est en place, qui passe par les autorités préfectorales. Concernant les distributeurs d'eau potable, il décrit par ailleurs un système d'alarmes avec des balises d'alerte placées bien en amont, surveillées en permanence et permettant aussi d'avoir un contrôle permanent du niveau de radioactivité de la Seine en amont des prises d'eau. En cas d'incident, les consignes sont de fermer les usines d'eau potable et de se rabattre sur l'Oise et la Marne.

M. GUEZENNEC confirme que le GIP Seine Aval fait très peu sur la radioactivité en Seine. Il évoque la présence d'une station IRSN qui suit la radioactivité à Rouen, dont les scientifiques ont effectivement détecté la présence d'iode 131 à certains endroits de la Seine. Il invite M. BLONDEL à revérifier dans les rapports Seine Aval ce qui traite de la radioactivité.

M. BLONDEL réplique qu'il y en a très peu dans ces rapports. Il insiste qu'il y a matière à faire au moins un suivi correct et propose de collaborer à la définition du programme.

Il demande par ailleurs si la station, qui est dans une zone plaine alluviale, est dans une zone inondable, et si les mesures adéquates ont été prises.

M. MARY répond que la station est bien dans une zone inondable, mais qu'il existe une digue de protection qui n'a jamais été submergée.

M. GOUSAILLES ajoute que tout ce qui compte en cas de crue, ce n'est pas de faire en sorte que la station continue de traiter les eaux durant la crise, ce qui serait inutile vu l'état des égouts à ce moment-là, mais c'est d'éviter des dégâts irrémédiables sur le fonctionnement futur de la station.

M. Alain ROUZIES, UFC-Que Choisir Haute-Normandie, indique qu'il ne peut que se réjouir à la perspective d'un équipement plus performant, vu l'historique des pollutions de l'eau en provenance de la région parisienne que la Haute-Normandie a subie, ainsi que des zones d'épandage.

Il estime qu'un travail devrait être fait concernant les nitrates produits par l'agriculture sur les différents bassins autour de l'Île-de-France. Il suggère que, dans la perspective du développement durable, il faudrait anticiper aussi sur les polluants émergents, tels que ceux liés à l'utilisation des produits médicaux ou vétérinaires qui peuvent perturber la faune aquatique. Il souhaiterait que le projet de refonte intègre une zone renaturalisée.

Se déclarant en faveur de la solidarité, il trouve cependant injuste la répartition des redevances qui seront prélevées par l'Agence Seine-Normandie pour le financement de la station d'épuration, estimant que c'est à l'Île-de-France d'assumer le plus gros de l'effort. Se basant sur une étude de référence des coûts de la station, il s'étonne que le budget prévu par le maître d'ouvrage y soit déjà supérieur.

M. GOUSAILLES précise qu'il n'a pas participé à cette étude de référence. Il précise que les contraintes de l'agglomération parisienne sont telles qu'il faut faire appel à des techniques extrêmement resserrées, très compactes, beaucoup plus sophistiquées et donc beaucoup plus coûteuses.

M. MARZOLF conseille au maître d'ouvrage de refaire ses calculs de budget, car cette question sera continuellement soulevée dans les débats.

M. ROUZIES demande si le budget actuel de 800 millions d'euros est garanti.

M. GOUSAILLES répond qu'il ne l'est pas, et qu'il faudra faire ce qu'il faut pour prendre en compte toutes les contraintes, notamment urbaines.

M. ROUZIES demande si des alternatives moins importantes ont été étudiées.

M. GOUSAILLES répond qu'au vu de tous les facteurs, le projet à Achères représente la meilleure solution.

M. TABUCHI reprend la question de la répartition des redevances, expliquant que sur le long-terme et en raisonnant globalement, toutes les régions sont équitablement bénéficiaires. Il ajoute que les équilibres financiers sont donc calculés en tenant compte de la mise en conformité DERU de l'usine Seine Aval et d'une partie de la refonte.

Concernant l'étude de référence citée avant, il précise que les chiffres sont entendus au niveau national. Il ajoute que dans les statistiques de l'Agence, les stations du SIAAP sont traitées à part parce qu'elles ont de nombreuses spécificités. Il ajoute que par ailleurs les coûts ne sont pas actualisés. Il explique que dans le calcul du coût d'une station par habitant, il faut prendre en compte le principe des économies d'échelle. Il recommande ainsi de manipuler les chiffres de l'étude avec précaution.

Concernant les nitrates agricoles en Île-de-France, des mesures sont prévues dans le cadre du SDAGE afin d'organiser un début de pression sur le monde agricole afin de réduire les usages d'azote, et pour répartir les efforts entre les différents usagers de l'eau pour la réduction des pollutions.

M. ROUZIES demande le montant de la subvention pour la station d'Achères.

M. TABUCHI énonce quelques chiffres, précisant que tout est variable et lié à la quantité de pollution qui est traitée.

M. ROUZIES regrette qu'il soit annoncé 800 millions d'euros.

M. GOUSAILLES rappelle qu'il s'agit d'une refonte d'une station existante, et non pas d'une création, et que certains chiffres prennent en compte le coût total de la station et d'autres le seul coût de la refonte.

M. ROUZIES demande si on travaille sur les rejets de produits médicaux.

M. GOUSAILLES répond que beaucoup de travaux de recherches sont effectivement en cours, mais il souligne que du fait de la synergie qui peut exister entre les molécules en milieu aquatique, le sujet est extrêmement complexe.

M. ROUZIES évoque une convention faite par l'Hôpital de Rouen pour gérer les effluents radioactifs.

M. GOUSAILLES confirme que c'est exact, expliquant qu'ils utilisent un processus de stockage des effluents, mais il précise que cela ne prend pas en compte les patients externes qui retournent chez eux.

Mme Fabienne PETIT, Comité Scientifique et Technique du Conseil de l'Estuaire, décrit le Comité et ses objectifs. Elle déclare que le Comité estime qu'il n'est pas envisageable d'apporter des modifications importantes à la station d'Achères sans prendre en compte l'impact de ses rejets sur la qualité des eaux de l'estuaire.

Elle formule une liste de demandes officielles du Comité :

- la prise en compte des résultats des études scientifiques réalisées depuis 1995 dans le cadre du programme scientifique Seine Aval,
- la mise en place de mesures de suivi de la qualité des eaux,

Mme Cécile MAITROT exprime ses inquiétudes sur l'épandage des boues sur des communes, précisant que d'après le site Internet il y en a une soixantaine qui sont

concernées. Elle s'interroge sur la méthode de culture dans des terres traitées au Fertifond P. Elle demande s'il y a des cultures vivrières après l'épandage de Fertifond P.

M. MARY répond qu'il y a soit des épandages de printemps avant les semailles, soit des épandages plutôt après les récoltes sur des cultures qui peuvent être du blé, du lin ou ce type de cultures. Il assure Mme MAITROT que le Fertifond P est adéquate à ces cultures, évoquant des analyses faites par l'INRA.

Mme MAITROT fait mention du fameux « poireau » d'Achères.

M. MARY répond qu'il ne faut pas confondre l'épandage sur les terres, qui consiste à envoyer de l'eau brute sur le sol, avec l'épandage de boues issues du traitement des eaux. Il explique que ces boues sont contrôlées, et ne partent en valorisation agricole qu'après avoir obtenu les résultats des analyses faites par des laboratoires indépendants. Il ajoute que ces épandages sont raisonnés. Il évoque une diminution récente des quantités utilisées, notamment pour ne pas trop saturer les sols en phosphore, puisque le Fertifond P est plutôt riche en phosphore.

Mme MAITROT demande pourquoi ne pas avoir recours à des végétaux plus performants pour pomper ces phosphores. Elle préconise l'utilisation de bambou, par ailleurs un végétal à grand potentiel de valorisation.

M. MARY évoque « les taillis à courte rotation », une expérimentation en cours avec l'ONF depuis 2005, pour laquelle il est encore trop tôt pour avoir des retours. Il ajoute que le transport des boues n'utilisera pas de trafic dédié spécifique, et ne générera donc pas de trafic supplémentaire.

M. GOUSAILLES souligne que les boues ne sont pas un matériau pollué. Il explique que le but de l'épandage n'est pas de traiter les boues, mais de les valoriser.

Mme MAITROT souligne que les autres boues sont acheminées dans des centres d'enfouissement technique.

M. MARY explique que ce sont des boues excédentaires, qui n'ont pas trouvé de débouchés dans des plans de valorisation agricole.

Mme MAITROT évoque la nature quartzique du plateau Cauchois et sa vulnérabilité. Elle s'inquiète de la pression urbanistique et de l'effet que cela pourrait avoir sur les modes d'assainissement non-collectif en zone rurale.

M. MARY précise que la réglementation est très précise sur la nature des sols qui peuvent ou ne peuvent pas recevoir des boues, et que les CODERST sont très vigilants.

Mme MAITROT estime que le public devrait être invité à participer aux études de sol.

M. MARY évoque les enquêtes publiques et leurs documents volumineux.

Mme MAITROT évoque l'absence d'un recensement des bétouilles du Pays de Caux. Elle fait mention d'opérations de remembrement où seuls les agriculteurs décident.

M. MARZOLF évoque des enquêtes publiques sur l'épandage des boues où les réactions sont très vives.

Mme MAITROT souhaiterait un inventaire hiérarchisé des bétouilles qui soit fait avec une participation citoyenne.

Un intervenant, qui représente la Police de l'Eau, confirme qu'il y a bien eu une enquête publique et beaucoup de retours. Il ajoute qu'un inventaire des bétaires existe, mené par le BRGM.

M. MARZOF remercie les participants.

(FIN DE LA REUNION : 21 H 30)